

Assainissement de la production communautaire de pommes, poires, pêches et nectarines

1997/0031(CNS) - 24/10/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Klaus REHDER (PSE, D), le Parlement européen a approuvé la proposition de règlement. Il demande cependant: - qu'un âge minimum et un âge maximum des arbres à arracher soit fixé pour chaque Etat membre, afin de prévenir l'arrachage d'arbres trop jeunes ou trop âgés en vue de l'obtention de la prime; - que les Etats membres indiquent dans quelles conditions et dans quelles régions ces mesures devront être appliquées, pour ne pas perturber ou nuire aux mesures de stabilisation du revenu des agriculteurs et au maintien de l'équilibre écologique.